

COMMUNE DE BEARD-GEOVREISSIAT

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE NANTUA

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – 2023-007

Séance du 25 SEPTEMBRE 2023 à 19h

Présents : Mr COMTET Laurent, Mme BRISSET Martine, Mr BEIGNIER Jean-Pierre, Mme RYSER Maryse, Mrs CORTINOVIS Damien, CHAMBARD Christian, DURAFOUR Vincent, Mmes GREMAUD Marie-Agnès, JUILLARD Béatrice, PERRET Isabelle, TIMOTEO Katie et Mr ZANARDI Didier.

Absents excusés : Mr LESCHUITTA Pascal. Mr MAURON Daniel est excusé pour son retard, il est présent à compter de 19h45.

Absente : Mme GUERINI Isabelle.

Monsieur Laurent COMTET, maire, préside la séance. Il constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Madame Maryse RYSER.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :

- Institution du temps partiel pour les agents communaux
- Modification du règlement intérieur de la garderie périscolaire et des conditions d'inscription
- Reprise du commerce communal : proposition d'une candidature
- SIEA - étude pour un projet de rénovation de l'éclairage public : choix de scénario
- Miellerie du Haut-Bugey : raccordement aux réseaux
- Informations diverses :
 - . Essais dispositifs d'alerte
 - . Prescription de révision du (PLUiH) : observations du public tout au long de l'élaboration du projet – registre ouvert en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture
 - . Mise à disposition d'une partie d'un terrain communal
 - . Notification du 54ème versement de la Compensation Financière Genevoise
 - . Nomination au 1er septembre 2023 de Monsieur Terrade, comptable public SGC Oyonnax
 - . CR CLCS de la carrière d'Izernore du 4 septembre 2023
 - . SR3A - CR commission géographique relative au Lange et à l'Oignin du 30 août à Montréal La Cluse
 - . CR Commission Communication et Information – Infos Village 12/2023
 - . Subventions 2023 : remerciements
 - . Texen Décoration à Izernore : invitation à l'inauguration du nouveau biofiltre
 - . Ecole : recherche d'accompagnateurs pour la piscine le vendredi de 8h50 à 11h10 du 15/09 au 01/12/2023.

2023-2509-001 – INSTITUTION DU TEMPS PARTIEL POUR LES AGENTS DE LA COLLECTIVITE :

Monsieur le Maire informe que le temps partiel constitue une possibilité d'aménagement du temps de travail pour les agents publics et que ses modalités d'exercice sont fixées par l'organe délibérant, après avis du Comité Social Territorial du CDG de l'Ain, transmis favorablement le 8 septembre dernier.

Le temps partiel s'adresse aux fonctionnaires titulaires et stagiaires occupant un poste à temps complet ainsi qu'aux agents non titulaires employés à temps complet et de manière continue depuis plus d'un an. Il peut également s'adresser aux agents titulaires à temps non complet lorsque son octroi est de droit. Il peut être organisé dans le cadre quotidien, hebdomadaire, mensuel ou dans le cadre annuel sous réserve de l'intérêt du service. Il est suspendu durant le congé de maternité, d'adoption et paternité (ou : une session de formation incompatible avec l'exercice d'un temps partiel).

Il existe deux types de temps partiel :

. Le temps partiel sur autorisation (quotité comprise entre 50 et 99 %) :

L'autorisation, qui ne peut être inférieure au mi-temps, est accordée sur demande des intéressés, sous réserve des nécessités du service.

. Le temps partiel de droit (quotités de 50, 60, 70 ou 80 %) :

Le temps partiel de droit est accordé :

- à l'occasion de la naissance ou de l'adoption d'un enfant (jusqu'à son 3^{ème} anniversaire ou du 3^{ème} anniversaire de son arrivée au foyer en cas d'adoption),
- pour donner des soins à son conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne ou victime d'un accident ou d'une maladie grave,
- aux personnes visées à l'article L. 5212-13 du Code du travail après avis du médecin de prévention.

Le temps partiel de droit est accordé sur demande des intéressés, dès lors que les conditions d'octroi sont remplies. Les agents qui demandent à accomplir un temps partiel de droit pour raisons familiales devront présenter les justificatifs afférents aux motifs de leur demande.

Monsieur le Maire ajoute que Madame Ferreira Martins, ATSEM à plein temps, a sollicité un temps partiel sur autorisation de 90 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instituer le temps partiel pour les agents de la collectivité selon les modalités suivantes :

. Services périscolaires : Le temps partiel peut être organisé dans le cadre annuel en raison des nécessités du service. Les quotités du temps partiel sont fixées au cas par cas entre 80 et 99 % de la durée hebdomadaire du service exercé par les agents du même grade à temps plein. Le temps partiel ne pourra pas s'effectuer les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

. Services administratifs : Le temps partiel peut être organisé dans le cadre hebdomadaire. Les quotités du temps partiels sont fixées au cas par cas entre 80 et 99 % de la durée hebdomadaire du service exercé par les agents du même grade à temps plein.

. Services techniques : Le temps partiel peut être organisé dans le cadre annuel en raison des nécessités du service. Les quotités du temps partiel sont fixées au cas par cas entre 80 et 99 % de la durée hebdomadaire du service exercé par les agents du même grade à temps plein.

Le Conseil fixe la durée des autorisations à 1 an, ainsi que les modalités de renouvellement, de modification et de réintégration à plein temps.

2023-2509-002 – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE ET DES CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Monsieur le Maire informe que le règlement intérieur du service de garderie périscolaire ne prévoit aucune disposition concernant les modalités d'accueil des enfants dont les parents sont séparés.

Il conviendrait, afin que le personnel ne soit pas confronté à un contentieux lors de la récupération d'un enfant, que le règlement indique qu'une attestation de garde soit versée au dossier d'inscription de l'enfant, ainsi qu'un calendrier relatif.

Le règlement en vigueur étant antérieur à la mise en service du Portail Famille, il conviendrait également d'indiquer que les inscriptions se font uniquement via cette plateforme en ligne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le règlement intérieur de la garderie périscolaire en précisant qu'une attestation de garde soit versée au dossier d'inscription de l'enfant, ainsi qu'un calendrier relatif et que les inscriptions se font uniquement sur le portail famille. Ces dispositions seront inscrites sur les fiches d'inscriptions et de liaison pour la fréquentation des services périscolaires communaux. Il valide le nouveau règlement intérieur tenant compte de ces modifications.

CONTACTS RECUS EN MAIRIE EN VUE D'UNE CANDIDATURE A LA REPRISE DU COMMERCE :

Monsieur le Maire rappelle la publication de l'appel à candidature en vue de la reprise du commerce. Il indique avoir reçu deux demandes de renseignements :

. Une première, suivie d'une visite des lieux le 9 septembre dernier, puis d'une visite plus technique. La mairie est en attente d'une réponse. Il s'agit d'un restaurateur ayant exercé de nombreuses années à Oyonnax : son projet est d'ouvrir également le soir, mais seulement à partir du jeudi. Ce candidat potentiel recherche toutefois un logement sur la commune.

. Une seconde demande de renseignements le jeudi 21 septembre, le dossier d'appel à candidature a été transmis.

Monsieur le Maire précise que les services techniques ont évacué divers déchets qui restaient dans les locaux, nettoyé l'emplacement du comptoir de la Française des Jeux et réparé la fuite de l'évier au niveau de la canalisation qui passe dans les frigos, celle du robinet du vestiaire et repris quelques équipements électriques. Il y a un problème d'évacuation au niveau de l'évier, une intervention spécialisée sera probablement nécessaire.

Un devis sera demandé à BGP Picod pour la réparation du lave-vaisselle.

Madame GREMAUD demande s'il y aurait une possibilité d'aménager un logement au-dessus du commerce. Monsieur le Maire indique que cela n'a jamais été envisagé, toutefois de tels travaux représenteraient un coût important pour la commune.

Monsieur COMTET ajoute que la peinture du plafond de la terrasse s'écaille et que des débris tombent ; ceci est dû au problème d'étanchéité de la toiture. Les services techniques réaliseront un ponçage et un diagnostic pour résoudre ces soucis d'infiltration.

PRESENTATION DE L'ETUDE THEORIQUE RELATIVE A LA MODERNISATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE :

Pour faire suite à la réunion du 29 juin 2023 concernant le projet de modernisation de l'éclairage public, le SIEA a transmis une étude théorique relative au réseau communal. Celle-ci est basée sur l'état actuel du parc et présente diverses simulations, établies à partir de deux scénarios techniques possibles.

Les plans de financement sont présentés à titre indicatif. Le coût des travaux, ainsi que le montant de la participation communale seront confirmés ultérieurement, en fonction du périmètre de l'étude engagée et des conditions du marché en vigueur.

Le SIEA a précisé, même si celui-ci n'est pas engageant, qu'il a besoin d'obtenir rapidement un avis sur ce projet. En effet, il lui permettra de finaliser le dossier du dispositif de financement intracting auprès de la Banque Des Territoires.

Monsieur le Maire présente les deux scénarios et indique qu'il s'agirait d'un investissement visible, source d'économies budgétaires et d'énergie.

Il présente :

. Le scénario optimal pour la modernisation de l'ensemble des appareils et la rénovation des 286 points lumineux avec passage en luminaires LED, tout en conservant au maximum les crosses, les supports et les massifs. Ce scénario permet un passage 100 % LED, une télégestion des armoires et une gestion de l'intensité lumineuse.

. Le scénario transitoire, avec une rénovation partielle et un « relamping » pouvant représenter 70 % du parc. Ce scénario permet un remplacement partiel en LED, une télégestion des armoires et une gestion de l'intensité lumineuse partielle.

. Une possibilité de scénario personnalisé, qui serait un mixte entre les deux, afin de travailler prioritairement par armoire de commande, par rue, par quartier et par secteur. Possibilité de prévoir une télégestion au point lumineux, en plus de la télégestion à l'armoire de commande et divers capteurs environnementaux et de présence.

Monsieur COMTET indique que les économies projetées permettraient de financer le coût de ces investissements sur une durée prévisionnelle de treize années.

Monsieur COMTET demande que chaque conseiller donne son avis sur cette étude et un souhait pour un projet d'extinction.

Madame BRISSET indique qu'elle serait plutôt favorable au scénario transitoire, voire personnalisé, qui prendrait en compte la vétusté de certains secteurs ou quartiers, mais tiendrait également compte des luminaires plus récents installés dans les derniers lotissements. Elle souhaiterait connaître où se situent les 100 points lumineux à rénover et 186 points à relamper dans ce scénario.

Madame PERRET, Messieurs CORTINOVIS et COMTET seraient plus favorables pour une extinction totale de la commune durant une partie de la nuit.

Mesdames BRISSET, GREMAUD, RYSER, JUILLARD, TIMOTEO, Messieurs DURAFOR, BEIGNIER et CHAMBARD sont plutôt favorables à une baisse de l'intensité lumineuse.

Monsieur ZANARDI est favorable à une extinction totale une partie de la nuit, mais seulement dans certains secteurs et Monsieur MAURON est favorable pour une baisse, puis une extinction.

Le Conseil Municipal serait plus favorable au projet optimal, qui malgré un coût d'investissement plus élevé, génère une importante économie. Il souhaite également que le SIEA propose une étude dès 2024 pour un projet personnalisé. Une réponse en ce sens sera transmise au SIEA.

RUCHER DU HAUT-BUGEY - ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT AUTONOME POUR LA MIELLERIE RUE DE LA CROIX :

Monsieur COMTET rappelle que les travaux de la miellerie s'achèvent et que l'installation n'est toujours pas raccordée en eau potable et eaux usées. Haut-Bugey Agglomération ne peut pas réaliser ces travaux, s'agissant d'un équipement isolé, et n'accepte pas la proposition de raccordement plus économique en passant par Champ Broux.

La commune a fait établir un nouveau devis pour l'installation d'une cuve de 3 m³ en béton pour le stockage d'eau potable et une fosse toutes eaux en PEHD de 3 m³ d'occasion pour les eaux usées. Le devis s'élève à 5 658 € TTC.

Monsieur DUPERIER, Président du Rucher du Haut-Bugey, a été informé de cette solution, mais il souhaite attendre que la situation se débloque du côté de Haut-Bugey Agglomération en vue d'une prise en charge des raccordements. A ce jour, la miellerie est alimentée en eau potable par un particulier avec installation d'un comptage.

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

INFORMATIONS DIVERSES :

. **Essais dispositifs d'alerte** : Suite au déménagement du Service Local d'Incendie au 1300 rue de Béard et à la mise en place du Réseau Départemental d'Alarme (RDA), le signal d'alerte de la population par sirène n'est plus testé. Afin de s'assurer de son bon fonctionnement, un essai sera réalisé chaque mois par les services techniques communaux.

. **Prescription de révision du (PLUiH) : observations du public tout au long de l'élaboration du projet** : Haut-Bugey Agglomération a fait parvenir le registre qui est mis à disposition du public aux heures et jours habituels d'ouverture de la Mairie, durant toute la durée de la révision du PLUiH. A ce jour, seule la délibération est disponible, mais des documents seront joints durant toute la procédure.

Une veille sur le registre, d'environ tous les 3 mois, est demandée afin de faire remonter les observations à HBA dans les meilleurs délais. Les registres sont, également, mis à disposition dans les 42 communes ainsi qu'au siège de Haut-Bugey Agglomération, aux heures et jours habituels d'ouverture.

D'autres modalités de concertation sont également prévues :

- Des réunions publiques seront organisées lors des grandes étapes de la révision générale. Elles seront annoncées sur divers supports et moyens de communication (site internet de Haut-Bugey Agglomération et Magazine Intercommunal).

- Mise à disposition, sur le site de Haut-Bugey Agglomération et dans le magazine intercommunal, des éléments d'information sur l'avancement de la procédure.

. **Mise à disposition d'une partie d'un terrain communal** : Demande de Monsieur et Madame Jacques BANDET pour l'acquisition d'une partie de la parcelle communale AH 254 située aux Fourches à l'arrière de leur propriété, afin de régulariser l'occupation d'une surface sur laquelle ils font paître une chèvre et ont installé un abri. Monsieur le Maire informe qu'il a décidé, en concertation avec les adjoints et conformément à la délégation accordée en mai 2020, de ne pas céder ce terrain mais de proposer une mise à disposition gratuite de cette parcelle pour une durée maximale de 12 ans à compter du 1^{er} août 2023.

. **Notification du 54^{ème} versement de la Compensation Financière Genevoise** : Monsieur le Président du Conseil Départemental a notifié le montant revenant à la commune pour 14 travailleurs frontaliers dans le canton de Genève, titulaires d'un permis G et domiciliés à Béard-Géovreissiat, soit la somme de 23 792,52 €. Cette somme sera versée sur l'exercice 2023. Pour mémoire, le versement 2022 concernait 11 travailleurs frontaliers pour la somme de 19 598 €.

. **Nomination au 1^{er} septembre 2023 d'un nouveau comptable public au SGC d'Oyonnax** : Monsieur le Maire informe de la nomination de Monsieur David TERRADE, administrateur des Finances Publiques adjoint, comptable public responsable du Service de Gestion Comptable d'Oyonnax.

. **CR CLCS de la carrière d'Izernore du 4 septembre 2023** : Madame Maryse RYSER, adjointe en charge de l'urbanisme et de l'environnement rend compte de la réunion de la Commission Locale de Concertation et de Suivi des carrières qui s'est tenue le 4 septembre dernier et de la visite des lieux. Elle communique les bonnes pratiques environnementales mises en place. Actuellement, l'extraction concerne 6,7 ha sur la surface de 30,6 ha. 60 000 tonnes de matériaux sont autorisées par an, 85 % sont utilisés dans l'Ain, notamment dans le Pays de Gex, 10 % dans la Haute-Savoie et 2 000 tonnes pour les particuliers. 2,2 ha sont en cours de remblaiement. Un point a été fait sur la faune et de la flore : un suivi des hirondelles des marais est mis en place. 64 nids occupés ont été comptabilisés. Certains sont présents dans une falaise qui aurait dû être exploitée cette année, donc report dans l'attente du départ des hirondelles. Concernant la flore, la renouée du Japon est très présente ainsi que l'ambrosie dont l'arrachage devient difficile en raison de l'importance du nombre de pieds. Concernant le suivi scientifique, un contrôle annuel obligatoire de la qualité des eaux est effectué avec un résultat satisfaisant. Une analyse des retombées des poussières est également réalisée ainsi qu'un contrôle des rejets dans l'Oignin une fois par mois.

Les 3 classes de l'Ecole des Cascades de Béard-Géovreissiat ont participé chacune à une journée complète de visite avec pique-nique.

Monsieur DURAFOUR demande s'il reste beaucoup à extraire. Monsieur COMTET indique que la prévision est actuellement de 10 ans.

. **SR3A - CR commission géographique relative au Lange et à l'Oignin du 30 août à Montréal La Cluse** : Madame Maryse RYSER rend compte de cette rencontre qui a débuté par une visite de terrain pour les travaux de restauration de Pré Luquain, du système d'endiguement et du plan de gestion eau et biodiversité. Ont suivi des échanges en salle concernant la déclaration d'intérêt général pour les travaux de gestion de la ripisylve et des atterrissements, l'étude de l'espace de bon fonctionnement de la rivière et son intégration dans les documents d'urbanisme, les travaux sur l'Anconnans, la maîtrise d'œuvre sur l'Oignin entre Béard et Intriât, l'espace naturel sensible des gorges de l'Oignin, et les zones humides des 3 rivières.

. **CR Commission Communication et Information – Infos Village 12/2023** : La commission s'est réunie le jeudi 7 septembre dernier pour la réalisation de l'Infos Village de décembre prochain. Madame RYSER communique l'idée et le plan du prochain bulletin municipal, une photo aérienne de la commune en page de couverture, un article sur le SR3A, les carrières et la forêt, le budget communal, l'école, les associations, le CME, les infos mairie et une page jeux. La prochaine réunion est prévue le 27 septembre.

. **Subventions 2023** : Monsieur le Maire communique les remerciements de l'association Solidarité Haut-Bugey et de l'Amicale du Personnel des Monts Berthiand à laquelle adhère les agents communaux.

. **Assemblée Générale du Sou des Ecoles** : Monsieur CHAMBARD indique que très peu de parents étaient présents en dehors de ceux membres du bureau de l'association. Il fait part toutefois du dynamisme de l'association, porté par son président.

. Monsieur COMTET fait part de la **rencontre organisée le 20 septembre 2023 à Port par la Sous-Préfecture concernant la prévention et la lutte contre les violences faites aux élus** et de l'application à télécharger, réservée aux élus. On sent la volonté de l'Etat et des gendarmes de lutter contre ces violences.

. **CME** : Madame RYSER informe d'une prochaine rencontre organisée pour la visite du SIVALOR le lundi 30 octobre à 13h30. Elle rappelle que le renouvellement du CME est prévu fin 2023. Elle contactera prochainement l'école pour l'organisation des élections en décembre.

. **Commission Urbanisme et Environnement** : La commission communale se réunira le lundi 16 octobre 2023 à 19h en vue de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables d'ici fin novembre 2023, comme prévu par la loi du 10 mars 2023.

. **Texen Décoration à Izernore** : Monsieur le Maire communique l'invitation de Texen Décoration à l'inauguration du nouveau biofiltre de son site d'Izernore le mardi 10 octobre 2023 à 10h.

. **L'Ecole des Cascades** recherche des accompagnateurs pour la piscine le vendredi de 8h50 à 11h10 du 15/09 au 01/12/2023. Messieurs CHAMBARD et LESCHUITTA sont volontaires si besoin.

. Monsieur DURAFOUR demande pourquoi il n'y a pas de **banc dans les abris bus**. Monsieur COMTET indique que les abris installés sur la commune n'en sont pas équipés et que la mairie n'a jamais reçu de demande en ce sens.

. Monsieur ZANARDI informe de **l'application d'alerte ILLIWAP** utilisée par des communes voisines. Il lui semble que cette application est plus adaptée que celle de PANNEAU POCKET utilisée par Béard-Géovreissiat. Monsieur COMTET indique que la Mairie se renseignera.

. Madame JUILLARD fait part des soucis d'odeurs des **bacs d'ordures ménagères** collectés toutes les deux semaines. Elle demande si un aménagement ne serait pas possible en période estivale avec une collecte par semaine. Monsieur COMTET indique que ce sujet sera évoqué en prochaine conférence des maires.

Prochain Conseil Municipal : lundi 23 octobre 2023 à **19h**.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Secrétaire de Séance,


Maryse RYSER



ARRETÉ le 23 octobre 2023